

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1771

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE VERSAILLES

Ventes et cessions

493 678 916 RCS Versailles.

CLF.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 660000.00 EUR.

Adresse : 1/3, Rue Chappe, 78130 Les Mureaux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CLF Société par actions simplifiée Au capital de : 660 000,00 EUR Siège social 1/3 Rue Chappe 78130 Les Mureaux N° RCS 493 678 916 RCS Versailles, est société absorbante VIGIANS Société par actions simplifiée Au capital de : 115 595,40 EUR Siège social 1 Rue Chappe 78130 Les Mureaux N° RCS 949 057 269 RCS Versailles, est société absorbée Actif : 28 712 067,00 EUR Passif : 13 814 699,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Toute opération intercalaire intervenant entre le 1er janvier 2026 et la Date de Réalisation devra être prise en compte de sorte que la Société Absorbante reprenne l'ensemble de l'actif et du passif existant à la Date de Réalisation de la fusion. 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante est fixé à 198,46568 actions de la Société Absorbée pour environ 1 action de la Société Absorbante. La Société Absorbée est essentiellement composée des 65.999 actions représentatives du capital de la Société Absorbante qu'elle détient. Pour rémunérer l'apport effectué par la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à la création de 58.244 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 582.440 euros, qui seront directement attribuées en totalité à l'associé unique de la Société Absorbée. La Société Absorbante ne pouvant détenir ses propres actions, elle procédera, immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant de 659.990 euros, égale à la valeur nominale des 65.999 actions antérieurement détenues par la Société Absorbée, lesquelles seront annulées. Montant prévu de la prime de fusion : 14 314 928,00 EUR Date du projet : 18/05/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 18/05/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Versailles au nom de la société VIGIANS et au nom de la société CLF.